

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13885**

Intitulé

Chef de chantier terrassement voiries et réseaux divers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération nationale des travaux publics (A.G.C.F.T.P.) - Centre de formation continue aux métiers des travaux publics Sylvain Joyeux	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231p Conduite de travaux et métré en génie civil

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de chantier terrassement assure au quotidien l'organisation générale d'un chantier ou d'une partie de celui-ci selon son importance. Cinq grandes fonctions structurent ses activités :

- la préparation de chantiers par la lecture de plans, la reconnaissance des sites et l'évaluation des risques d'accidents du travail et environnementaux,
- la gestion des moyens en évaluant les quantités et la production,
- la conception et la réalisation des terrassements routiers, réseaux divers, ouvrages annexes, structures de chaussée, poses de bordures, pavés et dallages,
- la direction d'un chantier en participant aux réunions de chantier et en renseignant les salariés sur leurs droits et leurs obligations,
- l'encadrement des travaux et la participation à leur exécution.

Les compétences ou capacités attestées sont les suivantes :

- Evaluer quantitativement les ouvrages,
- Ecrire un français simple et compréhensible,
- Lire un plan d'ouvrage et les pièces écrites,
- Etre responsable de ses propres réalisations,
- Mettre en oeuvre les techniques d'exécution de chantier
- Prendre en compte les contraintes économiques et de gestion de chantier,
- Encadrer une équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Travaux publics, terrassement - VRD (voirie réseaux divers).

Type d'emplois accessibles : Chef de chantier de terrassement VRD

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats sont évalués :

* Par un contrôle en cours de formation sur la base d'exercices pratiques d'informatique, de topographie et de théorie en droit social.

* Par un examen final comprenant 6 composantes dotées de coefficients :

- Métré
 - Etude analytique (le candidat doit analyser les éléments techniques d'un chantier dans les domaines de l'implantation, de l'assainissement, de mise en oeuvre de matériaux).
 - Préparation du travail à partir d'un dossier de chantier réel
 - Technologie générale
 - Sciences appliquées (connaissance des sols et des roches, implantation, gestion)
 - Expression écrite
- * Entretien avec un jury d'une durée de 30 à 45 minutes.

Il a pour objet de savoir si le candidat au-delà de ces connaissances techniques sait préparer et gérer un chantier.

La certification est obtenue avec une moyenne générale de 10 soit 200 points/400 points sans aucune note éliminatoire.

Pour l'obtention de la Certification, le candidat doit valider les blocs suivants :

- Bloc 1 : Implanter et quantifier un chantier de terrassement voiries et réseaux divers
- Bloc 2 : Préparer techniquement un chantier de terrassement voiries et réseaux divers
- Bloc 3 : Organiser et gérer un chantier de terrassement voiries et réseaux divers
- Bloc 4 : Communiquer et manager son équipe

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Au final, le candidat doit valider 4 blocs.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13885 - Planter et quantifier un chantier de terrassement voiries et réseaux divers</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Planter le chantier et contrôler son travail• Evaluer quantitativement les ouvrages• Découper un ouvrage en éléments simples• Exécuter les calculs nécessaires à la détermination des quantités de matériaux à mettre en œuvre sur un chantier de terrassement voiries et réseaux divers• Appliquer les méthodes d'implantation planimétrique et altimétrique d'un chantier de terrassement voiries et réseaux divers• Utiliser les matériels topographiques associés à cette implantation <p>Evaluation :</p> <p>2 épreuves écrites à partir d'un dossier de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Epreuve de métré / durée : 4 h 00• Epreuve de topographie / durée : 1 h 00 <p>Les évaluations viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vérifier les capacités à comprendre un plan afin d'implanter une partie d'ouvrage en terrassement• Vérifier les capacités à quantifier une partie d'ouvrage.
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13885 - Préparer techniquement un chantier de terrassement voiries et réseaux divers</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier les sols et les roches rencontrés en France et définir une technique de mise en œuvre appropriée• Argumenter techniquement auprès de la Maîtrise d'œuvre• Réaliser les contrôles réalisés sur les chantiers de terrassement voiries et réseaux divers• Analyser techniquement les ouvrages et différencier les matériaux liés au terrassement, à l'assainissement, l'eau potable et les réseaux secs• Identifier la réglementation (construire sans détruire) liée aux différents réseaux• Analyser le contenu d'une DT DICT (Déclaration d'Intervention de Commencement de Travaux) <p>Evaluation :</p> <p>3 Epreuves écrites</p> <ul style="list-style-type: none">• Epreuve écrite de technologie générale à partir d'éléments d'un dossier / durée : 2 h 00• Epreuve d'étude analytique à partir d'éléments d'un dossier / durée : 2 h 00• Epreuve de sciences appliquées à partir d'éléments d'un dossier / durée : 1 h 00 <p>Les évaluations viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vérifier les capacités à identifier les sols, les différents ouvrages et les mises en œuvre associées• Vérifier les capacités à comprendre techniquement les ouvrages d'un chantier de terrassement voiries et réseaux divers• Vérifier la capacité à faire exécuter et contrôler la bonne exécution d'un chantier de terrassement voiries et réseaux divers• Vérifier l'acquisition des connaissances liées à l'examen AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13885 - Organiser et gérer un chantier de terrassement voiries et réseaux divers</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) afin de maîtriser les aspects administratifs et techniques d'un dossier • Choisir les matériels de terrassement voiries et réseaux divers adaptés aux travaux à réaliser • Evaluer leur production en fonction des contraintes de chantier • Etablir un programme de travaux respectant les contraintes techniques du chantier et définissant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'enchaînement des différentes phases <input type="checkbox"/> Les moyens en personnels <input type="checkbox"/> Les moyens en matériels <input type="checkbox"/> Les moyens en matériaux • Appliquer la réglementation liée à la sécurité sur les chantiers de terrassement voiries et réseaux divers • Respecter les règles environnementales relatives aux chantiers de terrassement voiries et réseaux divers <p>Evaluation :</p> <p>1 Epreuve écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve écrite de préparation du travail à partir d'une étude de cas d'un dossier de travaux / durée : 4 h 00 <p>Les évaluations viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les capacités à utiliser les pièces écrites d'un dossier de chantier et les différents matériels de terrassement voiries réseaux divers appropriés pour le réaliser • Vérifier l'acquisition des connaissances liées à l'élaboration d'un planning de travaux intégrant les moyens en ressources en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13885 - Communiquer et manager son équipe	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer, écouter, prendre la parole avec son équipe et sa hiérarchie • Reformuler un message et rendre compte oralement ou / et par écrit • Utiliser l'outil informatique : Word et Excel • Manager et animer une équipe de production sur chantier • Gérer les compétences et les comportements des membres de l'équipe • Déléguer des tâches au sein de son équipe • Renseigner les salariés sur leurs droits et leurs devoirs professionnels <p>Evaluation : 3 Epreuves écrites</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve écrite en expression française à partir d'exercices d'application / durée : 2 h 00 • Epreuve écrite en droit social à partir de questionnaires / durée : 1 h 00 • Epreuve en informatique à partir d'exercices d'application / durée en temps limité <p>Les évaluations viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les capacités à comprendre et transmettre les directives de sa hiérarchie • Vérifier les capacités à rendre compte oralement et par écrit • Vérifier les capacités à manager une équipe de production en respectant le droit du travail • Vérifier les compétences à utiliser l'informatique comme outil de communication et d'organisation

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 à 6 personnes, toutes extérieures au CFC et issues de l'industrie routière des Travaux Publics dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur et pour moitié salarié.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	3 à 8 membres issus de l'industrie routière des Travaux Publics dont au moins 2 sont des représentants qualifiés pour moitié employeur pour moitié salarié.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier terrassement voiries et réseaux divers" avec effet du 07 juin 2018, jusqu'au 21 juillet 2019.

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier terrassement voiries et réseaux divers" avec effet au 19 janvier 2016, jusqu'au 07 juin 2018.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de chantier de terrassement voiries et réseaux divers" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 19 janvier 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Chef de chantier de terrassement'.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de chef de chantier de terrassement'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

12 candidats certifiés en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfcegletons.com>

Lieu(x) de certification :

Centre de Formation Continue SYLVAIN JOYEUX
26 rue de Bellevue
BP19
19300 EGLETONS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Anciens libellés : - 'Diplôme de chef de chantier de terrassement' (arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- 'Chef de chantier de terrassement' (arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994)

Certification précédente : [Chef de chantier de terrassement VRD](#)